

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la Haute-Corse Canton de Ghisonaccia Arrondissement de Corte Commune d'ALÉRIA	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération N° 2021- 76
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000095-20211222-2021-76-DE

Séance du mercredi 22 décembre 2021

Accusé certifié exécutoire


Réception par le préfet : 23/12/2021

Affichage : 08/12/2021

Date de la convocation : 16 décembre 2021	<p>L 'an deux mille vingt et un et le 22 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s 'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations d'Aléria, sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.</p> <p>Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance.</p> <p>Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, PAOLI Simon, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique.</p> <p>Membres représentés : LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Simon PAOLI), PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI)</p> <p>Membres absents : BONY Sarah</p>
Nombre de membres Effectif légal : 19 En exercice : 19 Présents : 15 Représentés : 03 Absents : 01	

OBJET : REFECTION DU CHEMIN DE SUARTELLO	<p>Le maire expose au conseil que la commune, soucieuse d'améliorer le confort et la sécurité des usagers, souhaite procéder à la réfection du chemin de Suartello ; les travaux de revêtement de cette voie sont estimés à 15 760 € HT.</p> <p>Le financement de cette opération pourrait s'établir ainsi qu'il suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Financier</th> <th>Taux</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat (DETR)</td> <td>50 %</td> <td>7 880, 00 €</td> </tr> <tr> <td>Collectivité de Corse</td> <td>30%</td> <td>4 728, 00 €</td> </tr> <tr> <td>Commune</td> <td>10 %</td> <td>1 576, 00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>100 %</td> <td>15 760, 00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Financier	Taux	Montant HT	Etat (DETR)	50 %	7 880, 00 €	Collectivité de Corse	30%	4 728, 00 €	Commune	10 %	1 576, 00 €		100 %	15 760, 00 €
Financier	Taux	Montant HT														
Etat (DETR)	50 %	7 880, 00 €														
Collectivité de Corse	30%	4 728, 00 €														
Commune	10 %	1 576, 00 €														
	100 %	15 760, 00 €														

<p>Résultat du vote</p> <p>Nombre de votants : 19</p> <p>Pour : 18</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstentions : 0</p>	<p>Le conseil, après en avoir délibéré, décide,</p> <p>D'approuver le principe de l'opération relative à la réfection du chemin de Suartello ;</p> <p>D'en approuver le plan de financement,</p> <p>De dire que l'opération dont il s'agit sera portée en dépenses au budget 2022,</p> <p>De charger Monsieur le maire de rechercher les ressources qui permettront la réalisation complète de l'opération.</p>
--	---

<p>Pour extrait conforme.</p> <p>Aléria, le 23 décembre 2021</p> <p>Le Maire,</p> <p>Ange-Joseph FRATICELLI</p> 	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,</p> <p>Et ont signé au registre les membres présents.</p>
---	--

